



UFR de MATHÉMATIQUES

PROCES VERBAL du CONSEIL de l'UFR de MATHÉMATIQUES du 24 mai 2004

Membres présents ou représentés : Sylvie BENZONI, Isabelle CHALENDAR, Stéphane GENIEYS, André GOLDMAN, Josette LEFRANC, Olivier MATHIEU, Olivier MARGUIN, Arlette MAYET, Anne PERRUT, Claude ROGER (procuration à Olivier MATHIEU), Georges TOMANOV, Christiane USSEL

Membres absents ou excusés : Vincent BORRELLI François CONESSA, Gérard ESPOSITO, LE Minh Dang, Maurice POUZET, , Jean-Claude SIKORAV, Etienne TETE,.

Membre invité : Myriam CHAMBE, directrice administrative de l'UFR.

Soit 12 membres présents ou représentés sur les 19 membres du Conseil en exercice.

Le Président du Conseil, Monsieur Marc Chamarie, ouvre la séance à 10h00.

1^{er} point de l'ordre du jour : approbation du PV de la séance du Conseil d'UFR du 11 mars 2004 :

Le compte rendu de la séance du Conseil du 11 mars 2004 est approuvé à l'unanimité.

2^{ème} point de l'ordre du jour : vote de la DBM 1 du budget 2004

Monsieur Marc Chamarie précise en introduction que cette DBM présente d'une part de nouvelles recettes non inscrites au budget initial et d'autre part la régularisation des reliquats de l'exercice 2003.

Mme Chambe commente les 3 documents de synthèse qui ont été distribués en début de séance.

1) Report des reliquats 2003 :

En ce qui concerne les autorisations de reports de crédits 2003, au total l'UFR a tout de même obtenu un report de 100 978 euros de reliquats (dont 80 181 euros avaient déjà été inscrits au budget initial) sur un montant total de 104 643 euros. Seuls les reliquats de l'Ecole Doctorale (CR 0600 - 3 178 euros) et du laboratoire Maply (CR 0800 - 486 euros) n'ont pas obtenu l'aval du Président de l'UCBL. Les reports des reliquats 2003 des différents CR de formation (soit 5 712 euros en tout) ont été justifiés pour financer le projet de modernisation des outils pédagogiques 2004 piloté par Anne PERRUT. Pour information, le montant total du projet de modernisation des outils pédagogiques qui a été retenu par le CEVU s'élève à 35 000 euros, dont 8 000 euros seront financés par l'UFR (utilisation des reliquats 2003 des CR de formations + 1 200 euros provenant de la dotation pédagogique 2004 du DESS + le reste financé sur les crédits de gestion de l'UFR) , 8 000 euros par l'ISFA et 19 000 euros par le CEVU. En ce qui concerne le report des reliquats de l'Ecole Doctorale qui n'a pas été accordé, le responsable, Monsieur Franck Wagner, a envoyé une lettre de réclamation au Président de l'Université. A ce jour, il n'a pas obtenu de réponse.

Pour mémoire, le Président de l'Université cherchait à prélever une somme de 4 millions d'euros sur les reliquats 2003 des différentes composantes de l'UCBL (la somme initialement prévue était de 3 millions d'euros, mais elle a été revue à la hausse).

2) Nouvelles recettes 2004 :

Dans cette rubrique ont été prises en compte des éléments variés, allant de la régularisation de la dotation de niveau 2 (notamment, la suppression de la ligne "frais d'administration") et des enveloppes 2004 allouées aux DEA et à l'Ecole Doctorale (montants qui n'étaient pas connus au moment de l'élaboration du budget initial) à la prise en compte de recettes totalement nouvelles comme une subvention Région de 3 000 euros (programme de recherche thématique mené par Vitaly Volpert, au sein du laboratoire Maply), et le financement BQR de 10 000 euros obtenu par Christian Krattenthaler (laboratoire IGD).

Au total, le montant total des nouvelles recettes inscrites à la DBM s'élève à 34 237 euros.

Le montant total de cette première DBM 2004 est de 55 034 euros (34 237 euros de recettes nouvelles + 20 797 de complément d'inscription des autorisations de reports 2003), ce qui porte le budget total de l'UFR à 567 822 euros.

Cette DBM est mise aux voix et est approuvée à l'unanimité des membres présents.

3^{ème} point de l'ordre du jour : Organisation du Master

Monsieur Marc Chamarié fait le point sur le Master de Mathématiques et son organisation. Suite aux avis des experts du Ministère et à la demande du Président, l'Université ne prévoit plus qu'un seul Master mention "Mathématiques et applications, Ingénierie Mathématiques" regroupant les filières recherche et professionnelle. Il comprend :

- une spécialité Recherche : "Mathématiques et Applications", co-habilitée avec l'ENSL et l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne, et en partenariat avec l'Université de Savoie, l'ECL et l'INSA (des informations contradictoires circulent sur la co-habilitation avec les deux Ecoles d'ingénieurs et l'incertitude demeure sur ce point). Le M1 comporte deux parcours : "Mathématiques" et "Mathématiques approfondies". La formation est commune en M2 avec des cours organisés par groupes thématiques.
- quatre spécialités professionnalisantes : 1) SITN, et en collaboration avec l'ISFA les 3 autres : 2) Codage, cryptographie, sécurité, 3) Ingénierie Financière, 4) Décision, risk-management.

Monsieur Chamarié rappelle que lors des Conseils d'UFR précédents avait été entérinée la désignation des responsables suivants :

- spécialité Recherche :
 - M1 parcours normal : Francis Clarke
 - M1 parcours approfondi : Jean-Claude Sikorav
 - M2 : Denis Serre
- spécialité Pro :
 - SITN : Andro Mikelic et Anne Perrut
 - Codage : Yves Gérard
 - Ingénierie financière : JC Augros
 - Décision : Béatrice Rey, François Conessa (avec coordination tournante UFR de Mathématiques/ISFA sur 2 ans, assurée par M. Rullière et Anne Perrut)

Suite à la démission de Georges Tomanov, le Conseil d'UFR du 11 novembre dernier avait désigné Claude Roger comme porteur du projet jusqu'à sa mise en place. Le Directeur de l'UFR informe les membres du Conseil des candidatures de Francis Clarke à la responsabilité globale du Master et Alexis Reiman à la coordination du M1 parcours normal. Georges Tomanov intervient pour dire qu'il est candidat à la coordination du M1. Un débat s'engage sur la procédure employée pour susciter des candidatures, certains membres du Conseil regrettant qu'un appel public n'ait pas été lancé au préalable. Monsieur Chamarie pense que si le Conseil préfère mettre en place une procédure lourde, il faut le faire pour tous les coordonnateurs, ce qui signifie reprendre tout à zéro. Le Conseil décide de voter d'abord sur la candidature de Francis Clarke : 10 pour, 1 abstention.

Georges Tomanov quitte la salle. Après discussion, les conseillers décident de voter sur les 2 candidatures à la coordination du M1. A son retour, Monsieur Tomanov déclare qu'il retire sa candidature. La désignation d'Alexis Reiman est donc entérinée.

Concernant les aspects gestion du Master, le directeur rappelle qu'au sein de l'Université, la responsabilité de ce Master sera assurée par l'UFR de Mathématiques. C'est donc l'UFR qui va gérer les moyens pédagogiques aussi bien financiers qu'en heures d'enseignement et le service scolarité de l'UFR qui aura à charge les inscriptions pédagogiques, le suivi des étudiants et l'organisation des examens. Comme tous les enseignements de la filière professionnelle auront lieu à Gerland, une antenne du service scolarité sera mise en place sur le site de Gerland sous la responsabilité de Mme Josette Lefranc. Pour le choix des enseignants, la procédure habituelle des fiches de vœux va être mise en place par Mme Arlette Mayet et les propositions des coordonnateurs seront validées par le Conseil d'UFR après avis de la commission formation. Cas particulier : le comité de pilotage du M2 recherche a arrêté la liste des cours retenus après appel à propositions. Marc Chamarie informe le Conseil que le coordonnateur du M2 a envoyé l'appel d'offres aux membres des laboratoires d'appui du Master mais a refusé de le transmettre aux membres des équipes LaPCS et MCS. Le directeur a reçu copie d'un courrier adressé au Directeur de l'Enseignement Supérieur par les équipes LaPCS et MCS protestant contre cette mise à l'écart. Il estime que c'est une erreur de ne pas faire appel à priori à tous les intervenants potentiels et demande au Conseil s'il souhaite prendre position sur ce point. André Goldman souhaite qu'il y ait un appel d'offres proposé par discipline et que la procédure soit clarifiée. Il signale que Mme Nadine Guillotin-Plantard a été contactée depuis et qu'elle assurera un cours.

Concernant le Master "Histoire, philosophie et didactique des sciences" qui prend la suite du DEA "Construction des Savoirs Scientifiques", Monsieur Chamarie a été contacté par Jérôme Viard, Pierre Crépel et Claude Tisseron qui souhaitent que ce Master soit rattaché à l'UFR de Mathématiques. Cette proposition ne suscite pas d'opposition au sein du Conseil et est donc approuvée.

4^{ème} point de l'ordre du jour : procédure d'évaluation des personnels

Mme Myriam Chambe rappelle qu'une nouvelle procédure d'évaluation des agents IATOS doit être mise en application dès cette année. Les échéances sont les suivantes : avant le 30 juin 2004 devra être rédigée, pour chaque personnel, une fiche de fonction, et les évaluateurs (supérieurs hiérarchiques de niveau N+1) devront définir, en concertation avec chaque agent, des objectifs individuels à atteindre. Dans un an, en juin 2005, se dérouleront les entretiens d'évaluation au cours desquels seront mesurés les résultats que les personnels auront atteints par rapports aux objectifs qui leur auront été fixés. Ces résultats seront pris en compte dans la notation, au niveau des dossiers de promotion et également pour le versement des primes (principe de la prime "au mérite").

Par ailleurs, les modalités de notation vont être modifiées : les agents seront tous notés sur une base 20, et cette note pourra soit être augmentée, soit être diminuée, dans une fourchette maximale de + ou - 5 points. Cependant, des quotas de points par université et par service limiteront la marge de manoeuvre des évaluateurs.

5^{ème} point de l'ordre du jour : questions diverses

Monsieur Chamarie informe le Conseil que le local dans lequel se déroule la séance du Conseil de ce jour a été laissé vacant suite au départ de l'Association Mathésis (cette dernière ayant stoppé définitivement ses activités). Il faut donc réfléchir à sa ré-affectation. Monsieur Olivier Mathieu souhaite que ce local devienne une salle de détente pour les doctorants, où ils puissent se réunir en dehors de leurs activités de recherche. Monsieur Chamarie pense qu'il y a d'autres priorités. Aucune décision n'est prise.

Monsieur Chamarie informe le Conseil qu'il est nécessaire de fixer une date, avant le 14 juin dernier délai, pour le Conseil restreint qui devra se prononcer sur les interclassements du recrutement des ATER. La date est fixée au lundi 14 juin à 10h00.

La séance est levée à 13h00

Marc Chamarie et Myriam Chambe